

### 1.3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

Le département des Deux-Sèvres est riche d'un patrimoine diversifié : monuments historiques, sites inscrits ou classés, villages remarquables, sites touristiques, etc..

L'implantation d'un parc éolien peut engendrer des phénomènes de visibilité et de covisibilité avec ce patrimoine. En effet, les vues existantes depuis ces sites peuvent être modifiées par la perception nouvelle d'éoliennes. D'autre part, le patrimoine peut jouer un rôle important dans le paysage : silhouette emblématique, point de repère...

Il est donc nécessaire de réaliser l'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques du territoire d'étude et de déterminer l'impact potentiel du projet. Les impacts potentiels détectés seront étudiés grâce à des photographies réalisées depuis les points de vue définis pour la covisibilité et depuis les sites patrimoniaux et touristiques pour la visibilité.

L'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques prendra en compte :

- les monuments historiques inscrits et classés,
- les sites inscrits et classés,
- les labels patrimoniaux définis sur le territoire : Plus beaux villages de France, Petite cité de caractère, les Plus beaux détours de France...
- les sites touristiques majeurs,

Cette analyse s'appuie sur :

- Le recensement du patrimoine monumental français sur la base Architecture-Mérimée (Ministère de la Culture et de la Communication),
- Les informations de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Poitou-Charentes (DREAL),
- Les informations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes,
- Les informations des sites des labels Plus Beaux Villages de France, Plus beaux détours de France...
- Les informations touristiques des offices de tourisme du territoire d'étude,
- Une visite détaillée du territoire d'étude.

ARCHITECTURE

>> Liste des réponses | Affiner la recherche | Autre recherche

Réponse n° 1

**Monuments historiques**

édifice / site **Château**

localisation **Poitou-Charentes ; Deux-Sèvres ; Glénay**

dénomination **château**

éléments protégés MH **logis ; chapelle ; communs ; pigeonnier ; pont**

époque de construction **4e quart 15e siècle ; 1er quart 16e siècle**

historique **Château signalé au 12e siècle, fortifié en 1386. L'édifice actuel date de la fin du 15e ou du début du 16e siècle. Les bâtiments de communs sont accompagnés d'un pigeonnier de plan circulaire, orné des armes des Vignerot. L'église abrite les gisants en marbre de René de Vignerot et de son épouse Françoise du Plessis de Richelieu, soeur du Cardinal. Exécutés vers 1625 et attribués à Michel II Bourdin. Les parties hautes de la chapelle sont défensives.**

état **vestiges**

propriété **propriété d'une personne privée**

protection MH **1995/04/18 : inscrit MH ; 2000/07/31 : classé MH**

**Façades et toitures des communs (cad. F 22, 26) , ainsi que le sol des parcelles F 22, 23, 26 et les piles du pont sur le Thouaret (cad. non cadastré) : inscription par arrêté du 18 avril 1995 - Logis, chapelle et pigeonnier (cad. F 23, 26) : classement par arrêté du 31 juillet 2000**

type d'étude **recensement immeubles MH**

référence **PA00135590**

**(c) Monuments historiques, 1995**

date versement **1996/12/18**

date mise à jour **2015/10/13**

[Contact service producteur](#)

autre dossier **dossier de protection**

Protection des droits des auteurs de la base Mérimée, des notices et des images :  
Aucune exploitation, notamment la diffusion et la reproduction, intégrale ou par extrait, autre que celle prévue à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, de la base de données, des notices et des images de ce site ne peut être réalisée sans autorisation préalable du ministre chargé de la culture ou, le cas échéant, du titulaire des droits d'auteur s'il est distinct de lui, sous peine de poursuites pour contrefaçon en application de l'article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

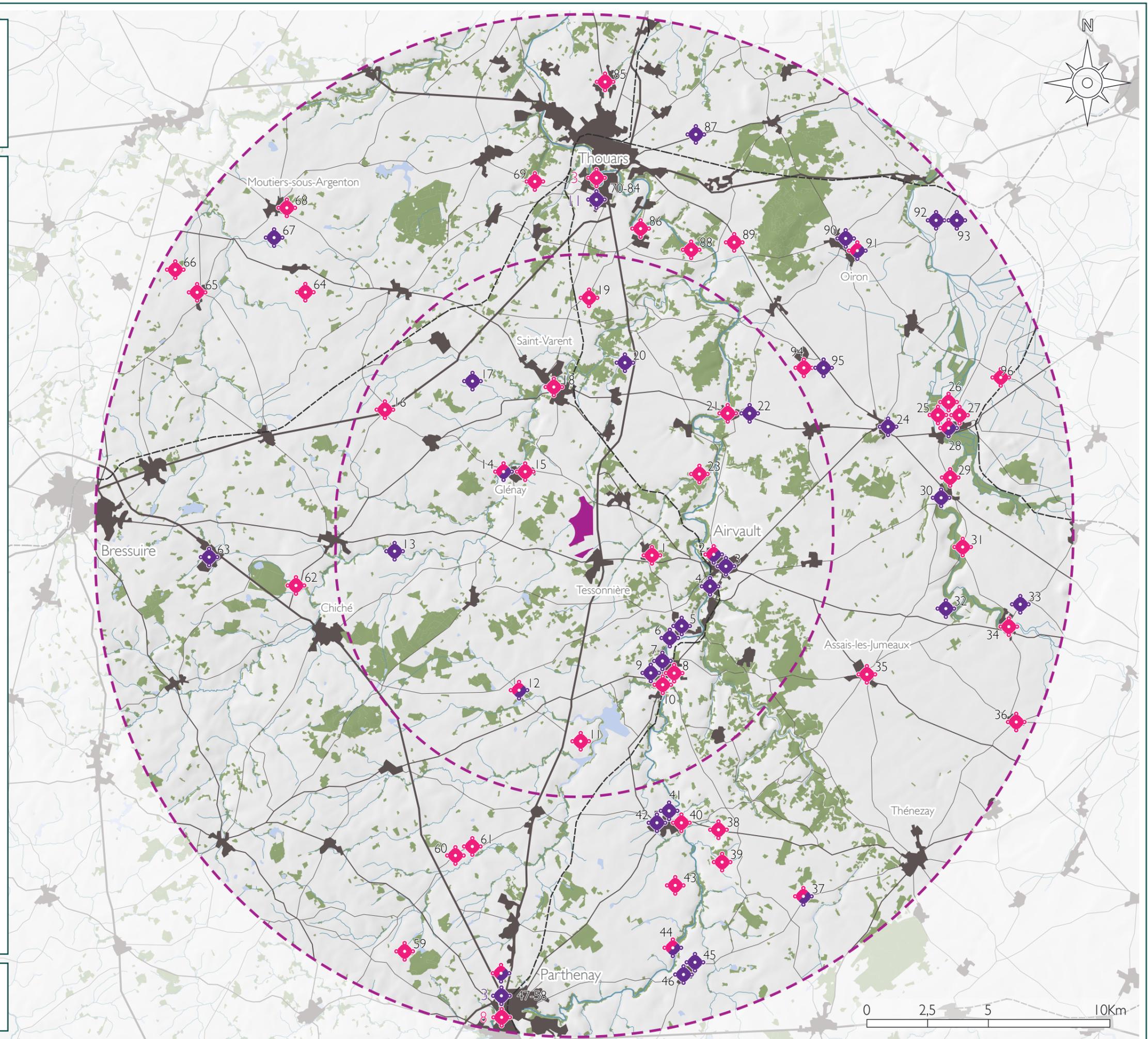
1 2

Requête **((glénay):LOCA,PLOC,INSEE)**

Fig. 42 : Extrait d'une fiche d'un monument historique sur la base Architecture-Mérimée

# Monuments Historiques

-  Zone potentielle
-  Périmètres d'étude (10-20 Km)
-  Monument historique classé
-  Monument historique classé et inscrit
-  Monument historique inscrit



Source : IGN, IFEN, base Mérimée.

## LES MONUMENTS HISTORIQUES

### • Définition

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger; du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection :

- L'inscription au titre des monuments historiques (autrefois connue comme « inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »), pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale. On parlera de **monument historique inscrit**.

- Le classement au titre des monuments historiques, à un niveau d'intérêt national. Ce sont les **monuments historiques classés**.

### • Abords des monuments historiques

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi la loi impose un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un **périmètre de protection de 500 mètres** de rayon autour des monuments historiques - code du patrimoine, articles L621-31 et L621-32. La publicité et les enseignes sont également sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France - loi sur la publicité du 29 septembre 1979, modifiée par la loi du 2 février 1995.

La notion de champ de visibilité avec le monument est ici déterminante : est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit, tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou en même temps que lui, et situé dans un périmètre de 500 mètres (extrait de Art.L621-30-1 du code patrimoine).

### • Recensement des monuments historiques

Le recensement des monuments historiques sur la zone d'étude a été réalisé grâce à la base Architecture Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le périmètre de 20 km autour de la zone potentielle 96 monuments historiques ont été recensés :

- 40 monuments classés,
- 48 monuments inscrits
- 8 monuments présentant des éléments classés et inscrits.

L'étude de ces monuments aborde plusieurs critères : leur classement ou inscription, leur reconnaissance et leur distance à la zone potentielle.

L'ensemble des monuments historiques situés à moins de 10 km de la zone potentielle sera étudié. Entre 10 et 20 km, on étudiera les monuments historiques classés ainsi que les monuments historiques inscrits présentant une reconnaissance importante.

### • Listing des monuments historiques situés à moins de 10 km de la zone potentielle

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance (en m)
1	Logis de Barroux	I	Airvault	2591
15	Église	I	Glénay	2821
14	Château	IC	Glénay	3371
18	Vieux Pont	I	Saint-Varent	4643
23	Château de Piogé	I	Availles-Thouarsais	4689
6	Croix du cimetière	C	Louin	5177
5	Hypogée gallo-Romain	C	Louin	5190
4	Pont du Vernay	C	Airvault	5296
2	Château d'Airvault (restes de l'ancien)	IC	Airvault	5625
3	Ancienne abbaye Saint-Pierre	C	Airvault	5657
7	Domaine du Château de Saint-Loup	C	Saint-Loup-Lamairé	5742
20	Chapelle de Boucoeur	C	Saint-Varent	5766
8	Maison	I	Saint-Loup-Lamairé	5877
9	Maison de bois	C	Saint-Loup-Lamairé	5944
10	Maison	I	Saint-Loup-Lamairé	6007
12	Château	IC	Maisontiers	6015
17	Chapelle Saint-Guillaume	C	Sainte-Gemme	6598
21	Pont sur le Thouet	I	Saint-Généroux	6854
22	Église	C	Saint-Généroux	6938
13	Dolmen	C	Faye-l'Abbesse	7539
11	Château d'Orfeuille	I	Gourgé	7689
19	Château de Thiors	I	Luzay	8199
16	Église	I	Geay	8978

C : monument historique classé ; I : monument historique inscrit.



Fig.43 : Le château de Glénay depuis la D170

**1** LOGIS DE BARROUX  
AIRVAULT

2,6 km SE Inscrit Enjeu faible  
Impact à étudier

Le logis de Barroux se situe au sein du village du même nom, appartenant à la commune d'Airvault. Il n'est pas ouvert au public.

Depuis l'entrée du logis, aucune visibilité sur le projet ne sera possible, un haut mur de pierre fermant la vue.

Le logis est bien visible depuis la route D725. Une étude de l'éventuelle covisibilité avec le projet est à effectuer.



**15** ÉGLISE  
GLÉNAY

2,8 km NO Inscrit Enjeu faible

L'église de Glénay se situe au cœur du village et ne présente pas de vue ouverte en direction du projet.

L'église n'est pas visible depuis l'ouest du bourg, elle ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.

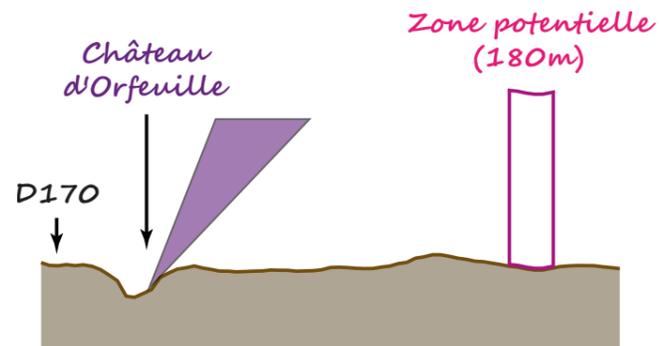


**14** CHÂTEAU  
GLÉNAY

3,8 km NO Classé et Inscrit Enjeu faible  
Impact à étudier

Le château est situé au sein de la vallée du Thouaret. Comme le montre la coupe ci-dessous, la visibilité sur le projet depuis le château n'est pas possible.

Depuis la D170, malgré le maillage bocager sur le bord de la route, il est possible de voir le château. Une étude de covisibilité est donc à mener depuis cette route.



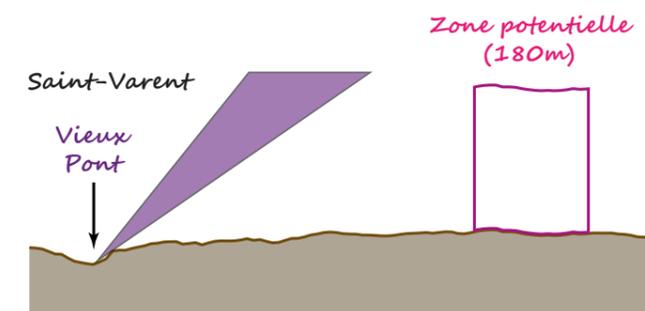
**18** VIEUX PONT  
SAINT-VARENT

4,6 km NO Inscrit Enjeu faible

Le Vieux-Pont de Saint-Varent traverse le Thouaret au cœur du village.

Sa situation en fond de vallée ne permet pas de visibilité en direction du projet. La coupe topographique ci-contre confirme la non-visibilité de la zone potentielle depuis le pont.

Les vues sur le pont sont limitées par le relief, la végétation et le bâti. Le risque de covisibilité avec le projet est donc nul.



**23** CHÂTEAU DE PIOGÉ  
AVAILLES-THOUARSAIS

4,7 km NE Inscrit Enjeu faible

Le château de Piogé est situé sur les hauteurs de Piogé, en situation de promontoire sur la vallée du Thouet et de la Cendronne.

Les vues depuis le château sont donc orientées vers le sud-est, les vues en direction du projet (ouest) sont fermées.

La végétation ne permet pas d'apercevoir le château depuis l'est. Il n'y a pas de risque de covisibilité avec le projet.



**6** CROIX DU CIMETIÈRE  
LOUIN

5,2 km SE Classé Enjeu faible

La croix de cimetière de Louin se situe au sud-ouest du village, le long de la vallée du Thouet.

Le mur du cimetière, ainsi que la végétation au nord du cimetière ne permet pas de vue sur la zone potentielle.

La croix est peu visible en dehors du cimetière. Il est possible de l'apercevoir au-dessus du mur depuis la route, mais le relief de la vallée ne permet alors pas de vue sur le projet. La covisibilité sera donc nulle.



5	HYOGÉE GALLO-ROMAIN LOUIN			
	5,2 km	SE	Classé	Enjeu faible

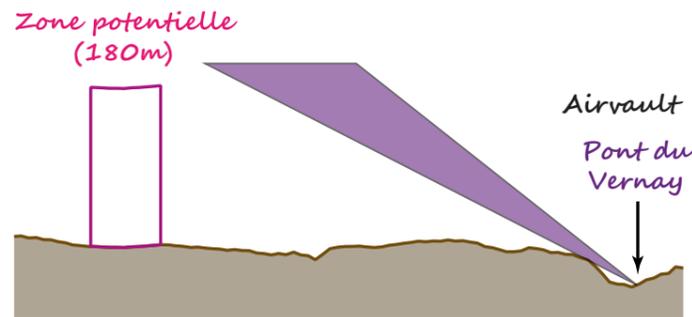
Construction souterraine, l'hypogée gallo-Romain de Louin se situe à l'ouest du village, le long de la vallée du Thouet. Depuis l'entrée du monument, la vue est fermée par le relief et les boisements. Sans prégnance dans le paysage, le risque de covisibilité avec le projet est nul.



4	PONT DU VERNAY AIRVAULT			
	5,3 km	SE	Classé	Enjeu fort

Le pont du Vernay enjambe le Thouet au sud-ouest de la ville d'Airvault. En fond de vallée, les visibilités sur le projet seront nulles (voir coupe topographique).

Les vues principales sur ce monument se font depuis la D121, elle aussi en fond de vallée et depuis laquelle le projet ne sera pas visible. Les risques de covisibilité sont donc nuls.



2 3	CHÂTEAU D'AIRVAULT (RESTES DE L'ANCIEN) (C&I) ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE (C) AIRVAULT			
	5,6 km	E	Classé Inscrit	Enjeu fort

Ces 2 monuments d'Airvault sont situés en centre-bourg. La densité du bâti ne permet pas de vues sur le projet. Le risque de visibilité est nul.

Les vues dans l'axe du projet depuis l'est d'Airvault ne mettent pas en valeur ces monuments, l'abbaye est visible, mais un poste électrique vient masquer la ville.

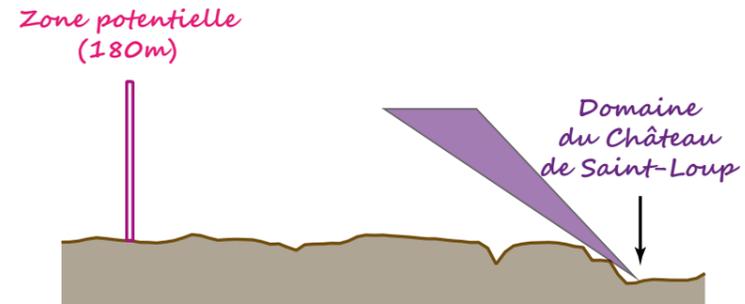
Le risque de covisibilité est réduit de ce fait.



7	DOMAINE DU CHÂTEAU DE SAINT-LOUP SAINT-LOUP-LAMAIÉ			
	5,7 km	SE	Classé	Enjeu fort

Le château de Saint-Loup est situé au nord-est de la ville. Il est ouvert à la visite, à l'hébergement et à la location.

Sa situation en fond de vallée du Thouet ne permet pas de vue sur le projet. La végétation et le bâti ne permettent pas de vue dégagée sur le château. Le risque de covisibilité est nul.



20	CHAPELLE DE BOUCOEUR SAINT-VARENT			
	5,8 km	N	Classé	Enjeu faible

La chapelle se situe à l'est de Boucoeur, commune de Saint-Varent.

Les vues en direction du projet (sud-ouest) ne sont pas ouvertes depuis la chapelle (boisements, bâtis).

Depuis l'est de Boucoeur, la chapelle n'est pas visible dans le même axe que le projet.



8 9 10	MAISON (INSCRITE) / MAISON DE BOIS (CLASSÉE) / MAISON (INSCRITE) SAINT-LOUP-LAMAIÉ			
	5,9 km 6 km	SE	Classé Inscrit	Enjeu fort

Les 3 maisons classées et inscrites sont situées au cœur de Saint-Loup-Lamairé. Les vues en direction du projet sont fermées par le bâti.

Se fondant avec le tissu urbain de la ville, les monuments ne présentent pas de visibilité forte dans le paysage. Le risque de covisibilité est écarté.



12

CHÂTEAU  
MAISONTIERS

6 km

S

Classé et  
Inscrit

Enjeu faible

Le château de Maisontiers est ouvert à la visite durant l'été. Situé au cœur du bourg, il est peu visible depuis la D137. La visibilité en direction du projet est fermée dans ce contexte bâti.

Le château n'est pas visible dans le paysage alentour, ce qui rend nuls les risques de covisibilité avec le projet.



17

CHAPELLE SAINT-GUILLAUME  
SAINTE-GEMME

6,6 km

NO

Classé

Enjeu faible  
Impact à étudier

La chapelle ruinée se trouve au sud du bourg de Saint-Guillaume. Sa hauteur ne lui permet pas d'être visible dans le paysage alentour, le risque de covisibilité est donc nul.

À proximité immédiate de la chapelle, la vue s'ouvre vers le sud-est en direction du projet. Une étude de la visibilité du projet depuis la chapelle est donc à réaliser.



Vue depuis la chapelle



21

PONT SUR LE THOUET  
SAINT-GÉNÉROUX

6,9 km

NE

Inscrit

Enjeu fort

Situé dans la vallée du Thouet, le pont de Saint-Généroux ne peut pas présenter de visibilité sur le projet.

La faible hauteur du monument implique un risque de covisibilité nul avec le projet.



Vue depuis le pont



22

ÉGLISE  
SAINT-GÉNÉROUX

6,9 km

NE

Classé

Enjeu fort

Jouxtant le pont sur le Thouet précédemment évoqué, l'église de Saint-Généroux se situe au cœur du bourg.

Les vues depuis le pied l'église en direction du projet sont fermées par le relief et les boisements de la vallée. L'église n'est pas visible en dehors de Saint-Généroux et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.



L'église depuis le pont

13

DOLMEN  
FAYE-L'ABBESSE

7,5 km

O

Classé

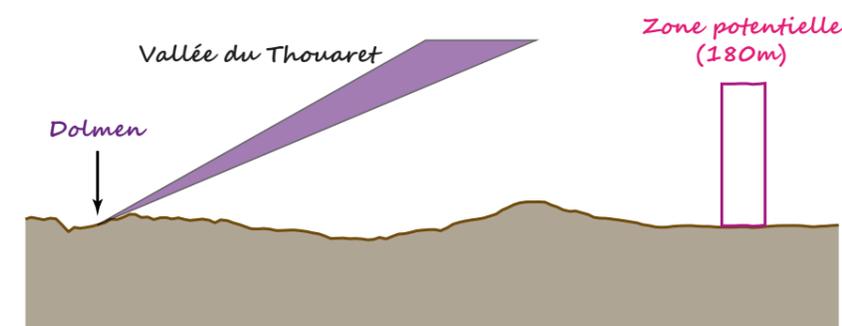
Enjeu faible

Situé à proximité immédiate de la vallée du Thouaret, le dolmen n'est pas accessible au public, ni visible depuis la route la plus proche. Le risque de covisibilité est donc écarté.

La coupe topographique montre qu'aucune vue sur la zone potentielle n'est possible depuis le monument.



Source : www.fayelabbesse.fr



11

CHÂTEAU D'ORFEUILLE  
GOURGÉ

7,7 km

S

Inscrit

Enjeu fort  
Impact à étudier

Le château d'Orfeuille est isolé au sud du lac du Cébron. Il n'est pas visible dans le paysage alentour et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.

La visibilité du projet depuis l'allée du château est à vérifier.



19

CHÂTEAU DE THIORS  
LUZAY

8,2 km

N

Inscrit

Enjeu faible  
Impact à étudier

Le château de Thiors est entouré de boisements au nord et est donc peu perceptible dans le paysage alentour. Les risques de covisibilité sont faibles.

Depuis le pied du château, la vue est ouverte sur un champ et sur les habitations au sud de Thiors. La visibilité du projet est à étudier depuis ce point de vue.



Vue depuis le château



16

ÉGLISE  
GEAY

9 km

NO

Inscrit

Enjeu faible

L'église se situe au centre du bourg de Geay.

Les habitations autour de l'église ne permettent pas de vue dégagée en direction du projet. L'église n'est pas visible dans le paysage alentour, dans l'axe du projet. Le risque de covisibilité est écarté.



- Sensibilités définies a priori des monuments historiques à moins de 10 km :

N°	Édifice	Impact probable en visibilité à étudier	Impact probable en covisibilité à étudier
1	Logis de Barroux		×
14	Château (Glénay)		×
17	Chapelle Saint-Guillaume	×	
11	Château d'Orfeuille	×	
19	Château de Thiors	×	

Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts probables présentés ci-dessus sont avérés.

• Listing des monuments historiques situés de 10 à 20 km de la zone potentielle

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance (en m)
94	Dolmen	I	Oiron	10 555
95	Église Saint-Martin de Noizé	C	Oiron	11 131
88	Château de Marsay	I	Missé	11 204
86	Moulin (restes du)	I	Missé	11 336
62	Chapelle de la Poraire	I	Chiché	11 712
42	Église Saint-Hilaire	C	Gourgé	11 758
41	Croix de cimetière	C	Gourgé	11 895
40	Pont	I	Gourgé	11 935
89	Dolmen E 134	I	Taizé	12 254
35	Église Saint-Martin	I	Assais-les-Jumeaux	12 796
24	Abbaye Saint-Jouin	C	Saint-Jouin-de-Marnes	12 801
61	Église de la Boissière-Thouarsaise	I	Lageon	12 813
38	Logis de la Chaussée	I	Gourgé	12 827
69	Château du Pressoir (ruines du)	I	Mauzé-Thouarsais	13 192
79	Vieux Pont et poterne	C	Thouars	13 235
80	Immeubles	C	Thouars	13 252
78	Château des Ducs de la Trémoille	C	Thouars	13 284
77	Chapelle du château	C	Thouars	13 348
60	Château de Thenessue ou Tennesus	I	Amailloux	13 433
7	Immeuble	C	Thouars	13 437
75	Hôtel des Trois Rois	I	Thouars	13 523
74	Maison 15e siècle	C	Thouars	13 623
73	Église Saint-Médard	C	Thouars	13 631
81	Tour du Prince de Galles	C	Thouars	13 780
72	Église Saint-Laon	C	Thouars	13 823
71	Hôtel de ville, ancienne abbaye Saint-Laon	I	Thouars	13 843
82	Maison du Président Tindeau ou Hotel Tyndo	C	Thouars	13 853
70	Maison	I	Thouars	13 912
83	Tour du Prévôt	C	Thouars	13 986
84	Remparts (restes des anciens)	C	Thouars	14 002
39	Château de La Roche Faton	I	Lhoumois	14 088
43	Pigeonnier du Fresne	I	Gourgé	14 299
64	Château de Vermette (restes du)	I	La Chapelle-Gaudin	14 313
30	Église Saint-Jean Baptiste	C	Marnes	14 462
29	Château de Retournay	I	Marnes	14 935

25	Maison dite de Coligny	I	Moncontour	15 069
32	Tumulus	C	Assais-les-Jumeaux	15 078
90	Église Saint-Maurice, ancienne collégiale	C	Oiron	15 238
63	Église de Saint-Sauveur de Givre en Mai	C	Bressuire	15 248
26	Église Saint-Nicolas	I	Moncontour	15 278
27	Maison	I	Moncontour	15 342
91	Château	IC	Oiron	15 399
31	Croix hosannière dans le cimetière de Saint-Chartres	I	Moncontour	15 424
28	Château et Église Notre-Dame	IC	Moncontour	15 584
87	Menhirs (deux)	C	Saint-Léger-de-Montbrun	15 718
67	Dolmen dit La Pierre Levée du Grand Gât	C	Mou-tiers-sous-Argenton	16 753
44	Château de Payré	IC	La Peyratte	16 769
37	Château de Maurivet	IC	Oroux	17 029
68	Domaine de Grenouillon	I	Mou-tiers-sous-Argenton	17 172
85	Château de la Forêt	I	Sainte-Verge	17 213
34	Église Saint-Cybard	I	La Grimaudière	17 730
45	Église Notre-Dame	C	La Peyratte	17 762
46	Croix de cimetière	C	La Peyratte	17 857
96	Ferme des Tiveaux	I	Moncontour	17 886
59	Château du Theil	I	Saint-Aubin-le-Cloud	17 913
33	Église Notre-Dame d'Or	C	La Grimaudière	18 026
65	Ancien Château de Noirliou	I	Bressuire	18 148
92	Dolmen de Chantebrault dit La Grande Pierre Levée	C	Saint-Laon	18 852
36	Église Saint-Fiacre	I	Craon	19 267
47	Maison Dieu (ancienne)	IC	Châtillon-sur-Thouet	19 336
93	Dolmen dit La Petite Pierre Levée	C	Saint-Laon	19 383
66	Château de Muflet	I	Saint-Aubin-du-Plain	19 389
48	Église Saint-Jacques	I	Parthenay	19 569
49	Maison	I	Parthenay	19 680
50	Maison	I	Parthenay	19 686
51	Maison	I	Parthenay	19 692
57	Château (restes du)	C	Parthenay	19 708
53	Maisons	I	Parthenay	19 835
56	Église Notre-Dame-de-la-Couldre (restes de l'ancienne)	C	Parthenay	19 845
54	Maison	I	Parthenay	19 845
55	Maison	I	Parthenay	19 852
52	Chapelle des Cordeliers (ancienne)	C	Parthenay	19 883
58	Chapelle du Rosaire ou des Templiers	I	Parthenay	19 938

À plus de 10 km de la zone potentielle, l'impact potentiel du parc éolien sera moindre. Seul un risque de visibilité est possible à plus de 15 km du projet. Le risque de covisibilité est en effet très réduit à une telle distance.

L'étude abordera donc uniquement les monuments majeurs et/ou présentant une sensibilité situés de 10 à 20 km.

**94**  
**95**

DOLMEN (INSCRIT)  
ÉGLISE SAINT-MARTIN DE NOIZÉ (CLASSÉE)  
OIRON

10,5 km  
11,1 km

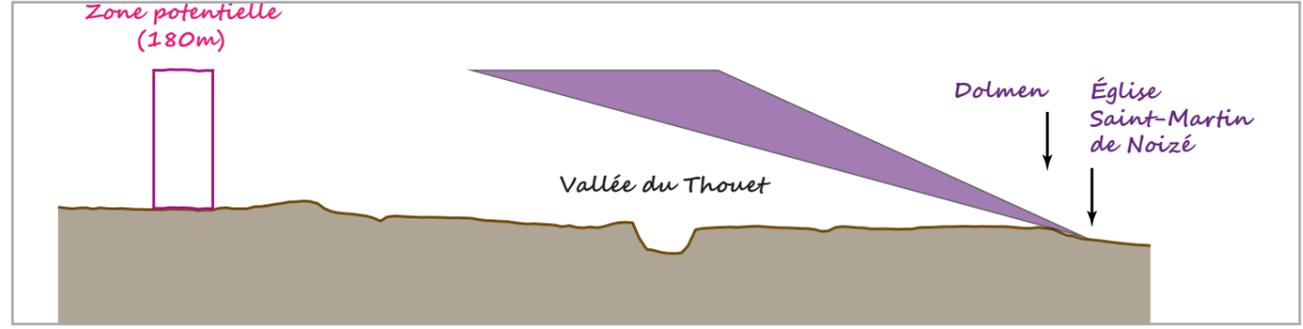
NE

Inscrit  
Classé

Enjeu fort  
Impact à étudier

L'église Saint-Martin est isolée à l'extérieur du village. La coupe topographique montre que le risque de visibilité depuis l'église est nul. La covisibilité depuis la D37 sera à étudier.

Le dolmen se situe au milieu d'un petit boisement. Aucun risque de visibilité ou de covisibilité n'est à prévoir.



**88**  
**86**

CHÂTEAU DE MARSAY  
MOULIN (RESTES DU)  
MISSÉ

11,2 km  
11,3 km

N

Inscrits

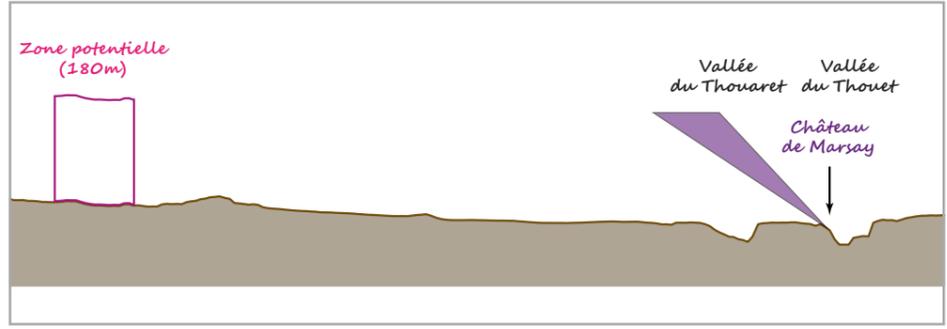
Enjeu faible

Ces deux monuments historiques se situent le long de la vallée du Thouet. L'encassement ne permet pas de visibilité sur le projet depuis ces monuments.

Le relief et les boisements ne permettent pas de vues sur ces monuments dans l'axe du projet. Le risque de covisibilité est nul.



Source : La Nouvelle République



**42**  
**41**  
**40**

ÉGLISE SAINT-HILAIRE (CLASSÉE), CROIX DE CIMETIÈRE (CLASSÉE), PONT (INSCRIT)  
GOURGÉ

11,8 km  
11,9 km

S

Classés  
Inscrit

Enjeu fort  
Impact à étudier

L'église et la croix de cimetière sont situées au centre de Gourgé. La visibilité vers le projet est limitée par le bâti. La visibilité sur la zone potentielle depuis les abords du pont est réduite par le relief et les boisements, mais à étudier.

L'église Saint-Hilaire est visible depuis la D134, la covisibilité avec le projet est à étudier. Le pont et la croix de cimetière ne sont pas visibles dans le paysage et ne présentent donc pas de risque de covisibilité avec le projet.



Gourgé aux abords de la D134

**89**

DOLMEN E 134  
TAIZÉ

12,3 km

NE

Inscrit

Enjeu fort  
Impact à étudier

Situé à l'ouest de la D37, le dolmen de Taizé est entouré par d'autres dolmens. Il est bien visible depuis la route.

La visibilité du projet sera à étudier depuis la D37, en covisibilité avec le dolmen.



**35**

ÉGLISE SAINT-MARTIN  
ASSAIS-LES-JUMEAUX

12,8 km

SE

Inscrit

Enjeu faible

Située en centre-bourg, l'église Saint-Martin ne présente pas de vue ouverte vers le projet.

Depuis la D60, en situation de covisibilité avec le projet, l'église est masquée par un silo. La covisibilité avec le projet est donc nulle.



24

ABBAYE SAINT-JOUIN  
SAINT-JOUIN-DE-MARNES

12,8 km

E

Classé

Enjeu fort  
Impact à étudier

L'abbaye de Saint-Jouin est remarquable par sa présence dans le paysage, depuis l'est et notamment depuis le donjon de Moncontour. Le risque de covisibilité avec le projet est à étudier.

Les vues depuis l'église sont orientées dans l'axe opposé au projet, la visibilité vers le projet étant réduite par le bâti. La visibilité du projet sera nulle depuis l'église.



60

CHÂTEAU DE THENESSUE OU TENNESSUS  
AMAILLOUX

13,4 km

S

Inscrit

Enjeu fort

Le château de Tennessus est situé au sein d'un maillage bocager dense. La végétation ne permet pas de vue dégagée en direction de la zone potentielle.

Le cadre végétal dense qui entoure le château ne permet pas de vue en covisibilité entre le château et le projet.



70  
à  
84

MONUMENTS DE THOUARS

MAISON (I), HÔTEL DE VILLE, ANCIENNE ABBAYE SAINT-LAON (I), ÉGLISE SAINT-LAON (C), ÉGLISE SAINT-MÉDARD (C), MAISON 15<sup>E</sup> SIÈCLE (C), HÔTEL DES TROIS ROIS (I), IMMEUBLE (C), CHAPELLE DU CHÂTEAU (C), CHÂTEAU DES DUCS DE LA TRÉMOÏLLE (C), VIEUX PONT ET POTERNE (C), IMMEUBLES (C), TOUR DU PRINCE DE GALLES (C), MAISON DU PRÉSIDENT TINDEAU OU HÔTEL TYNDO (C), TOUR DU PRÉVÔT (C), REMPARTS (RESTES DES ANCIENS) (C)

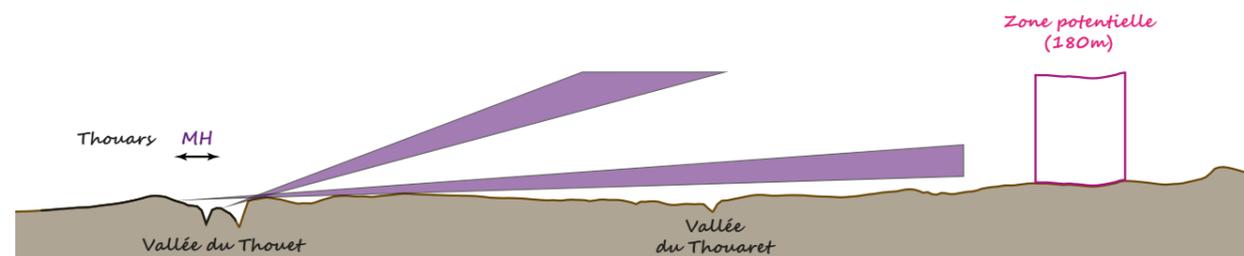
13,2 à 14 km

N

Enjeu fort  
Non-impact à confirmer

La ville de Thouars présente de nombreux monuments historiques. Elle est située sur les rives du Thouet qu'elle domine. Les vues sont plongeantes sur le cours d'eau notamment au sud de la ville, depuis le château des Ducs de la Trémoille. La coupe topographique montre néanmoins que le projet ne sera pas visible depuis cette zone. Un photomontage depuis l'orangerie (point le plus au sud et le plus haut) confirmera la non-visibilité du projet.

Les autres monuments, situés plus au nord, sont compris dans un maillage bâti dense. Bien que la topographie permettrait des vues sur le projet, les vues sont fermées dans ce secteur bâti.



39

CHÂTEAU DE LA ROCHE FATON  
LHOUMOIS

14,km

S

Inscrit

Enjeu fort

Le château de la Roche Faton est remarquable par sa taille et son environnement. Il est ouvert à la visite le week-end.

Peu visible dans le paysage alentour, les risques de covisibilité entre le château et le projet sont nuls.

Depuis le monument, les vues s'ouvrent en direction du projet, mais le relief masque la zone potentielle.



**63** ÉGLISE DE SAINT-SAUVEUR DE GIVRE EN MAI  
BRESSUIRE

15,2 km O Classé Enjeu fort

L'église Saint-Sauveur de Givre en Mai se situe au cœur du bourg de Saint-Sauveur.

Les vues en direction du projet sont fermées par les habitations. Le risque de visibilité du projet depuis ce monument est nul.



**25 26**  
**27 28** MONUMENTS DE MONCONTOUR  
MAISON DITE DE COLIGNY (I), ÉGLISE SAINT-NICOLAS (I),  
MAISON (I), CHÂTEAU ET ÉGLISE NOTRE-DAME (IC)

15 à 15,6 km E Enjeu fort  
Impact à étudier

Les monuments de Moncontour, excepté le château et l'église Notre-Dame, sont situés au sein de la vallée de la Dive et dans le tissu urbain du village. Les risques de visibilité sont donc nuls depuis ces monuments.

Depuis le château et l'église Notre-Dame, un large panorama vers l'ouest s'ouvre. La visibilité du projet depuis ce point est à étudier.



**90**  
**91** ÉGLISE SAINT-MAURICE, ANCIENNE COLLÉGIALE (C),  
CHÂTEAU (IC)  
OIRON

15,2 km 15,4 km NE Enjeu fort  
Impact à étudier

Situés dans la ville d'Oiron, les 2 monuments ne présenteront pas de vue directe sur le projet.

Depuis le nord-est d'Oiron, la vue est ouverte et dégagée sur les 2 monuments. Le risque de covisibilité est à étudier depuis ce point. Néanmoins, la distance devrait réduire l'impact du projet.



**37** CHÂTEAU DE MAURIVET  
OROUX

17 km SE Classé et  
Inscrit Enjeu fort

Le château de Maurivet se situe le long de la D165. Il est bien visible depuis la route.

Le relief et les boisements dans l'axe du projet depuis la D165 ne permettent pas de visibilité sur le projet.



**59** CHÂTEAU DU THEIL  
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

17,9 km SO Inscrit Enjeu fort

Le château du Theil est isolé et situé dans un grand parc arboré. Les éoliennes du parc du Colombier sont visibles depuis l'allée.

La visibilité du projet est à vérifier depuis le parc du château.



49  
à  
58

MONUMENTS DE PARTHENAY  
MAISON (I), MAISON (I), MAISON (I), CHAPELLE DES  
CORDELIERS (ANCIENNE) (C), MAISONS (I), MAISON (I),  
MAISON (I), ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-COULDRE  
(RESTES DE L'ANCIENNE) (C), CHÂTEAU (RESTES DU) (C),  
CHAPELLE DU ROSAIRE OU DES TEMPLIERS (I)

19,7 à 19,9 km

S

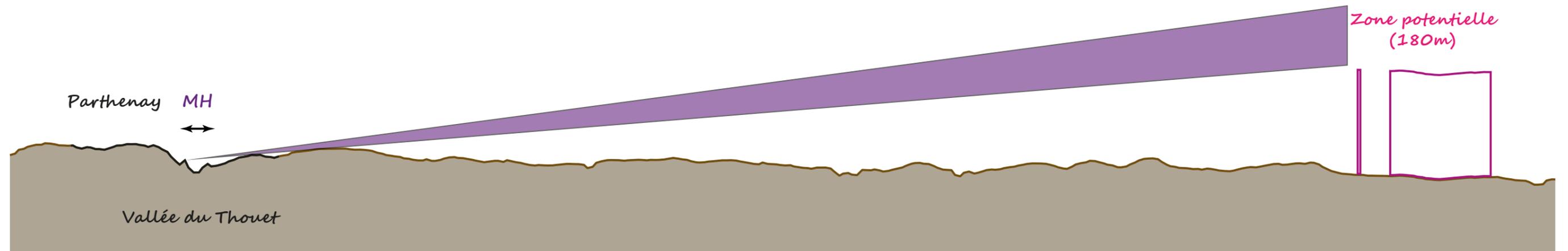
Enjeu fort



De nombreux monuments historiques sont présents au cœur de Parthenay. Ceux-ci sont principalement regroupés dans le centre historique, en surplomb de la vallée du Thouet.

Les vues dominantes sur la ville se font depuis le nord, dans l'axe opposé au projet. De beaux panoramas se dégagent, notamment depuis les remparts, sur la vallée.

La coupe topographique ci-dessous montre que le relief ne permet pas d'apercevoir la zone potentielle depuis les monuments historiques.



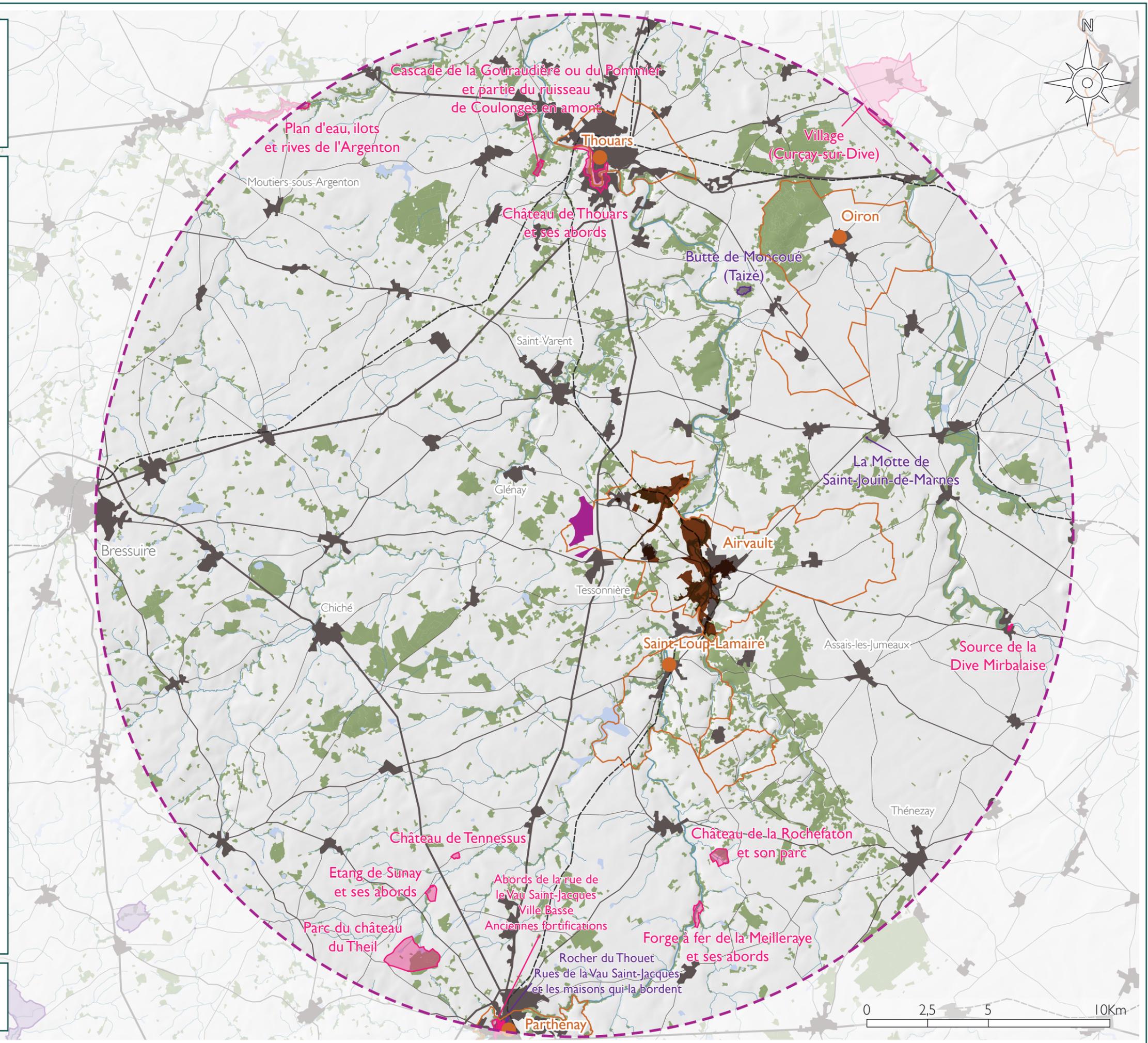
- Sensibilités définies à priori des monuments historiques à plus de 10 km :

N°	Édifice	Impact probable en visibilité à étudier	Impact probable en covisibilité à étudier
95	Église Saint-Martin de Noizé		×
42	Église Saint-Hilaire	×	×
40	Pont (Gourgé)	×	
89	Dolmen E 134	×	×
24	Abbaye Saint-Jouin		×
78	Château des Ducs de la Trémoille (Orangerie)	○ (confirmer la non-visibilité)	
90	Église Saint-Maurice, ancienne collégiale		×
28	Château et Église Notre-Dame	×	
91	Château (Oiron)		×
59	Château du Theil	×	

Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts présentés ci-dessus sont avérés.

# Sites

-  Zone potentielle
-  Périmètre d'étude (20 Km)
-  Sites patrimoniaux remarquables
-  Périmètre du SPR d'Airvault
-  Site inscrit
-  Site classé



Source : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM, DREAL, DRAC et SDAP de la région Poitou-Charentes.



## LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager. Le dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire.

Ces enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme),
- soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection :

- secteurs sauvegardés,
- zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Ces derniers ont été automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables. Plus de 800 sites patrimoniaux remarquables ont ainsi été créés dès le 8 juillet 2016.

Source : Ministère de la Culture

Les règlements des AVAP et des ZPPAUP continuent à produire leurs effets. Les plans de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés continuent également à produire leurs effets. Le territoire d'étude comporte plusieurs sites patrimoniaux remarquables.

### • SPR de Thouars (AVAP)

Déjà abordée pour ces monuments historiques, la ville de Thouars bénéficie également d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. La Communauté de Communes du Thouarsais a transformé cette ZPPAUP en AVAP. La visibilité du projet depuis la ville de Thouars sera étudiée par un point de vue depuis l'Orangerie du château.

### • SPR de Saint-Loup-Lamairé (ZPPAUP)

Saint-Loup-Lamairé est situé dans la vallée du Thouet. Les nombreux monuments historiques ainsi qu'un ensemble bâti historique et le passage du Thouet en font une cité médiévale remarquable. Le relief de la vallée ne permet pas de visibilité sur le projet. La ville ne montre pas de visibilité particulière dans le paysage, le risque de covisibilité est écarté.



Fig. 44 : Les coteaux du Thouet forment une véritable barrière visuelle depuis Saint-Loup-Sur-Thouet

### • SPR d'Oiron (AVAP)

La Communauté de Commune du Thouarsais a mis en place d'une AVAP sur la commune d'Oiron. Cette AVAP a notamment pour vocation la préservation des vues de la commune dans le grand paysage.

La covisibilité probable entre le projet et la commune d'Oiron sera étudiée à l'aide d'un photomontage depuis la D64.



Fig. 45 : Oiron depuis la D64, dans l'axe du projet

### • SPR d'Airvault (AVAP)

Afin de préserver la qualité de vie par la préservation de l'architecture et du patrimoine, Airvault s'est engagé dans la mise en place d'une AVAP sur son territoire. L'enquête publique relative à la mise en place de l'AVAP s'est tenue du 23 mai 2017 au 26 juin 2017. Le site patrimonial remarquable a été validé en février 2018.

La silhouette d'Airvault est notamment remarquable dans le paysage par la présence du clocher de l'église abbatiale. Les vues principales sur la ville se font depuis l'ouest et le nord, soit dans des axes opposés au projet. La vue dans l'axe en covisibilité avec la zone potentielle est dégradée par la présence d'un poste électrique haute tension. Le risque de covisibilité est donc non-significatif.

Depuis le centre des hameaux de Barroux et Répéroux, compris dans le périmètre du SPR d'Airvault, les vues sont fermées. La visibilité du projet sera étudiée depuis la sortie de Répéroux, depuis les environs du château du Petit Moiré et depuis l'entrée sud de Barroux.

### • SPR de Parthenay (Secteur sauvegardé)

La ville de Parthenay possède un patrimoine bâti ancien de très grand intérêt qu'il convient de préserver. Cette richesse se doit d'être un atout pour revitaliser, embellir les quartiers et créer une dynamique nouvelle. Le secteur sauvegardé de Parthenay conserve évidemment un nombre important de bâtiments déjà protégés individuellement au titre des Monuments historiques, mais il se définit surtout comme un ensemble urbain caractéristique et cohérent hérité du Moyen-Âge. Parthenay conserve notamment une centaine de maisons à pans de bois. Elles doivent être largement protégées et restaurées, car peu de villes en France ont conservé ce type d'habitat médiéval.

Comme déjà évoquée lors de l'étude des monuments historiques, la visibilité du projet depuis Parthenay ne sera pas possible.



Fig. 46 : Rue de la Vau Saint-Jacques à Parthenay

## SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Le territoire d'étude comporte 4 sites classés et 13 sites inscrits.

## SITES CLASSÉS

Nom du site classé	Distance à la zone potentielle en km
Butte de Moncoué	10.6
La Motte de Saint-Jouin-de-Marnes	11.8
Rochers du Thouet	19.4
Rues de la Vau Saint-Jacques et les maisons qui la bordent	19.6

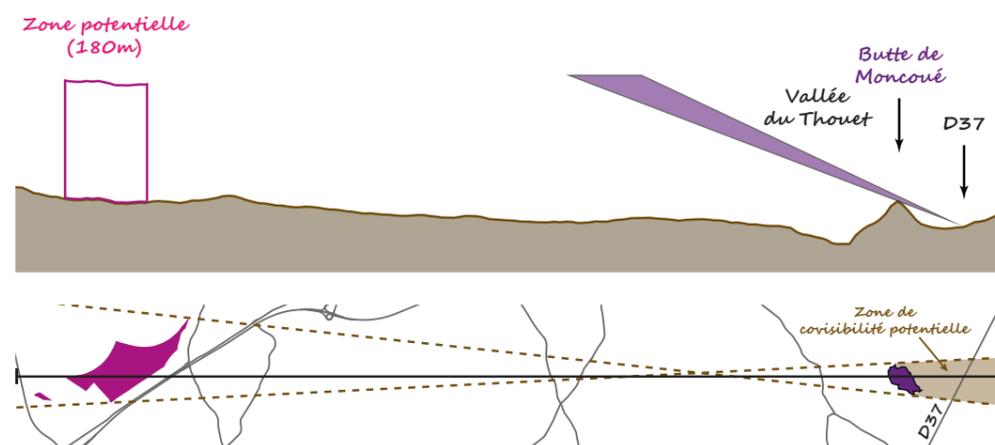
### • La Butte de Moncoué (Taizé)

Le site est composé d'une butte boisée à l'ouest de Taizé, culminant à 125 mètres et dominant de 50 mètres les parcelles cultivées qui l'entourent.



Fig. 47 : La butte de Moncoué depuis la D37

L'important massif boisé qui la recouvre ne permet pas de vue dégagée sur la plaine ou sur le projet. Le risque de visibilité est donc nul. Depuis la D37, vues principales de la butte en direction du projet, le relief vient masquer la zone potentielle.



### • La Motte de Saint-Jouin-de-Marnes

La Motte de Saint-Jouin-de-Marnes, située au sud-ouest de la ville, est une butte boisée dont seule la partie la plus haute est protégée.



Fig. 48 : La Motte depuis la D147

Les boisements qui recouvrent la Motte ne permettent pas de vue en direction du projet depuis le site. Cette butte est visible dans le paysage, notamment depuis le donjon de Moncontour. Une étude de la covisibilité entre la Motte de Saint-Jouin-de-Marnes et le projet sera réalisée depuis ce point de vue.



Fig. 49 : La Motte depuis le donjon de Moncontour

### • Rochers du Thouet, Rues de la Vau Saint-Jacques et les maisons qui la bordent (Parthenay)

Déjà évoquée dans les pages précédentes pour sa richesse patrimoniale, la ville de Parthenay comporte 2 sites classés. Le relief ne permet pas de vue sur la zone potentielle depuis ces sites.

La distance qui sépare Parthenay et la zone potentielle rend le risque de covisibilité entre la ville et le projet nul.

## SITES INSCRITS

Nom du site inscrit	Distance à la zone potentielle en km
Château de Thouars et ses abords	12.6
Château de Tennessus	13.3
Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la Vallée du ruisseau de Coulonges en amont	13.4
Château de la Rochefaton et son parc	13.5
Étang de Sunay et ses abords	15
Forge à Fer de la Meilleraye et ses abords	15.3
Parc du château du Theil	17.6
Source de la Dive Mirebalaise	17.8
Anciennes fortifications de Parthenay	19.6
Ville basse	19.6
Abords de la rue de le Vau Saint-Jacques	19.6
Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton	19.8
Le village (Curçay-sur-Dive)	19.8

Seuls les sites n'ayant pas été abordés au cours de l'analyse des monuments historiques seront analysés ici.

- **Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la Vallée du ruisseau de Coulonges en amont (Sainte-Radegonde, Saint-Jacques-de-Thouars)**

Le site de la Cascade de la Gouraudière se trouve dans la vallée du Pressoir à l'ouest de Thouars.

Le site s'inscrit dans le linéaire du ruisseau, depuis le fond de vallée jusqu'au plateau de part et d'autre du cours d'eau. La vallée orientée nord-est / sud-ouest est encaissée au sein de la roche schisteuse et fortement boisée.

Les vues sont fermées dans ce site au paysage intimiste. Aucune vue ne sera possible depuis le site sur le projet



Source : DREAL

Fig. 50 : La Cascade de la Gouraudière

- **Étang de Sunay et ses abords (Châtillon-sur-Thouet, Adilly)**

L'étang s'étend le long de la route départementale 127, à l'ouest du lieu-dit de Sunay. L'étang est étroit et s'inscrit dans un paysage à la végétation dense.

La végétation et le relief en direction de la zone potentielle ne permettent pas de vue dégagée vers le projet. L'étang est peu présent dans le paysage alentour, le risque de covisibilité est nul.



Fig. 51 : L'étang de Sunay

- **Forge à Fer de la Meilleraye et ses abords (Gourgé, la Peyratte)**

Le site est situé au cœur de la vallée du Thouet. Le relief et la végétation ne permettent pas de vue dégagée sur le projet.



Source : www.thouezay.fr

Fig. 52 : Chaussée en travers du Thouet

- **Source de la Dive Mirebalaise (La Grimaudière)**

Au milieu du bourg, la source de la Dive forme un petit étang. Dans un contexte bâti, les vues vers la zone potentielle sont fermées.



Source : géoportail

Fig. 53 : Périmètre du site

- **Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton (Le Breuil-sous-Argenton, Massais, Moutiers-sous-Argenton)**

Le site protège la vallée de l'Argenton en aval de Breuil sous Argenton, à partir de la confluence avec la Madoire dont une petite partie des coteaux rive droite est incluse, jusqu'à 700 m environ à l'aval du pont de Grifféus.

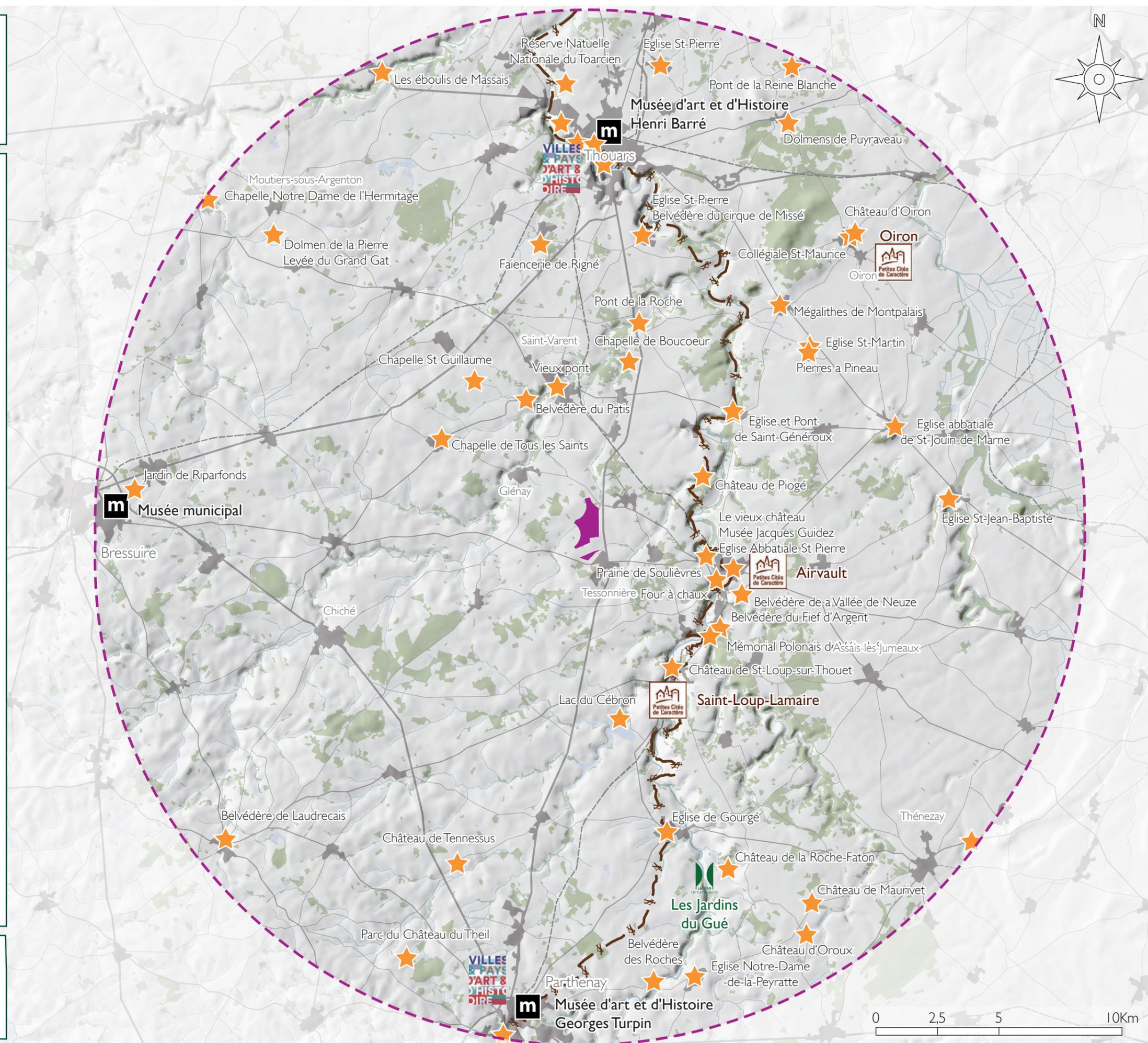
La situation du site en fond de vallée en limite du périmètre d'étude ne permet pas de vues sur le projet.

- **Le village (Curçay-sur-Dive)**

La majeure partie de ce site se situe à plus de 20 km de la zone potentielle. La distance associée au contexte végétal du site autour du village de Curçay-sur-Dive rend le risque de visibilité du projet nul.

# Patrimoine culturel et touristique

-  Zone potentielle
-  Périmètre d'étude (20 Km)
-  Ville ou Pays d'Art et d'Histoire
-  Petite Cité de Caractère
-  Musée de France
-  Jardin remarquable
-  Autre richesse touristique
-  Chemin de grande randonnée



Source : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM, DREAL et DRAC de la région Poitou-Charentes, Ministère de le Culture, <http://petitescitesdecaractere.com/>, FFRP, CG 79, Comité des Parcs et Jardins de France.

## AUTRES RICHESSES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

S'ajoutant aux richesses patrimoniales précédemment décrites, plusieurs labels mettent en avant certains lieux, notamment présentés par les organismes de tourisme.

### • Villes et/ou Pays d'Art et d'Histoire : Thouars, Parthenay

Ces 2 villes et les risques de visibilités du projet qu'elles montrent ont déjà été évoqués lors de l'étude des monuments historiques.

### • Petites Cités de Caractère : Saint-Loup-Lamairé, Airvault, Oiron

Déjà évoquées pour leurs nombreux monuments historiques, ces 3 villes sont reconnues Petites Cités de Caractère.

Saint-Loup et Airvault sont situées le long de la vallée du Thouet. Les vues sur le projet ne seront pas possibles du fait de l'encaissement de la vallée. La ville d'Oiron est située dans la plaine, le paysage est plus propice à des visibilités sur le projet. Celles-ci seront étudiées en même temps que la covisibilité entre le projet et les monuments d'Oiron (château et église).

### • Musée de France : Bressuire, Parthenay, Thouars

Au cœur de la zone d'étude, 3 musées ont reçu le label « Musée de France ». Ces 3 musées sont tous situés en zone urbaine et ne présentent pas de vue dégagée vers le projet.

### • Jardin remarquable : Les jardins du Gué à Lhoumois

Les jardins du Gué se situent au sein de la vallée du Thouet. Il est composé d'un parc floral de 4ha, constitué de 7 jardins thématiques. Le site accueille les visites tous les jours, d'avril à octobre.



Fig. 54 : Le Thouet à l'entrée du jardin ; Vue du jardin depuis l'entrée

La densité de végétation autour des jardins du Gué et le relief de la vallée du Thouet ne permettent pas de vue dégagée sur le projet

### • Chemins de grande randonnée

Le chemin de grande randonnée n° 36 traverse le territoire d'étude du nord au sud. Il permet notamment de relier Thouars et Parthenay en suivant la vallée du Thouet.

Situé en fond de vallée, ce chemin ne présentera pas de vue sur le projet du fait de l'encaissement de la vallée.

### • Autres richesses touristiques

En plus des richesses patrimoniales et touristiques déjà évoquées, on notera quelques richesses touristiques conseillées aux visiteurs par les offices de tourisme.

Le territoire d'étude présente notamment plusieurs carrières et cimenteries ayant aménagé des points de vue pour les visiteurs (dans le cadre du projet « l'homme et la pierre »). Il s'agit des Belvédères de la Vallée de la Neuze (Airvault), du Fief d'Argent (Airvault), de Laubrecais (Clessé), des Roches (La Peyratte), du Cirque de Missé (Missé) et du Pâtis (Saint-Varent).



Fig. 55 : Belvédère de la Vallée de la Neuze

Seuls les belvédères du Pâtis et du Fief d'Argent sont orientés dans l'axe de la zone potentielle et pourraient présenter des vues sur le projet. Ces vues seront analysées par des photomontages.



Fig. 56 : Vue depuis le terril du Fief d'Argent



Fig. 57 : Belvédère du Pâtis

Parmi les autres richesses touristiques, certains sont susceptibles de présenter une vue sur le projet (non masquée par le relief) et ont fait l'objet d'une attention particulière :

- La Chapelle de Tous les Saints : au nord-ouest de la zone potentielle, elle est située en milieu urbain et ne présente donc pas de vue vers le projet.
- Le Lac du Cébron : au sud-est de la zone potentielle, ce lac d'une taille importante attire de nombreux visiteurs toute l'année. De nombreux espaces thématiques sont à la disposition des visiteurs avec notamment un observatoire à oiseaux au sud-est du lac. Un photomontage permettra de déterminer l'impact du projet depuis ce site naturel.

Les autres points touristiques indiqués sur la carte précédente présentant une sensibilité particulière vis-à-vis du projet ont déjà été abordés.



Fig.58 : Chapelle de Tous les Saints



Fig.59 : Lac du Cébron



Fig.60 : Lac du Cébron - Observatoire

## PETIT PATRIMOINE PROCHE DE LA ZONE POTENTIELLE

La visite fine du territoire d'étude et notamment le périmètre à moins de 2 km de la zone potentielle a mis en lumière quelques éléments de petit patrimoine. Proche de la zone, il convient de les étudier pour définir leur sensibilité.



Château de Biard (Glény)  
Situé au sud-est de Biard, ce château est une maison d'habitation individuelle.

Depuis son entrée, la vue est ouverte sur la zone potentielle. Un photomontage analysera les impacts du projet depuis ce point de vue.



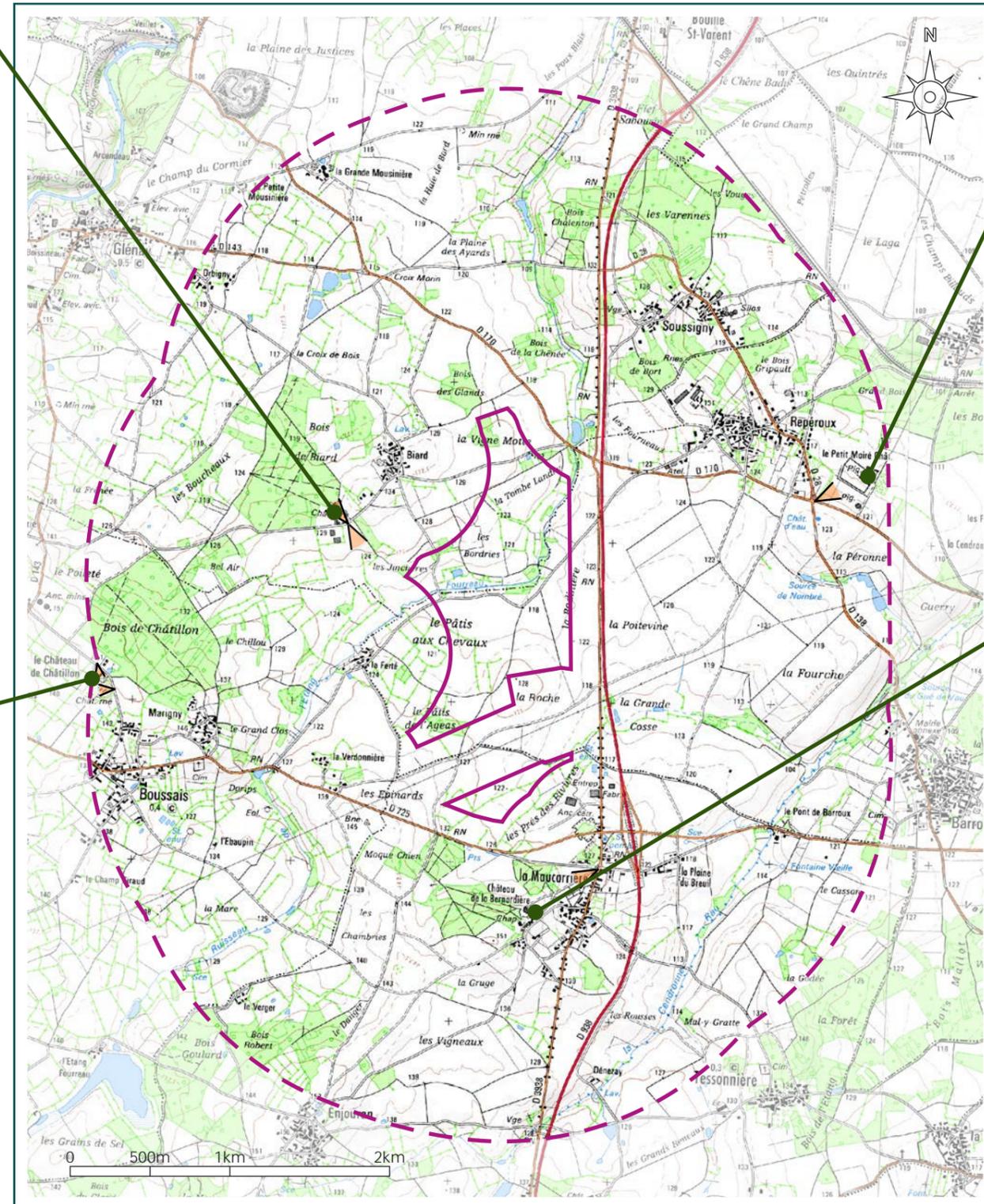
Vue depuis l'entrée vers le projet



Château de Châtillon (Boussais)  
2 châteaux se situent au nord de Boussais : un château ruiné et le château de Châtillon. Le second est une maison d'habitation dont seule une tour subsiste.



Le Bois de Châtillon masque les vues en direction du projet.



Le Petit Moiré (Réperoux, commune d'Airvault)  
Ce château est situé à l'est de Réperoux. Il est bien visible depuis la D170 au sud.

Un photomontage sera effectué depuis la D170 pour déterminer les impacts du projet depuis ce point de vue.



Le Petit Moiré (Réperoux, commune d'Airvault)  
L'entrée du château se situe sur la rue principale du bourg de Maucarière. Il est très peu visible depuis l'entrée ou dans le paysage alentour.

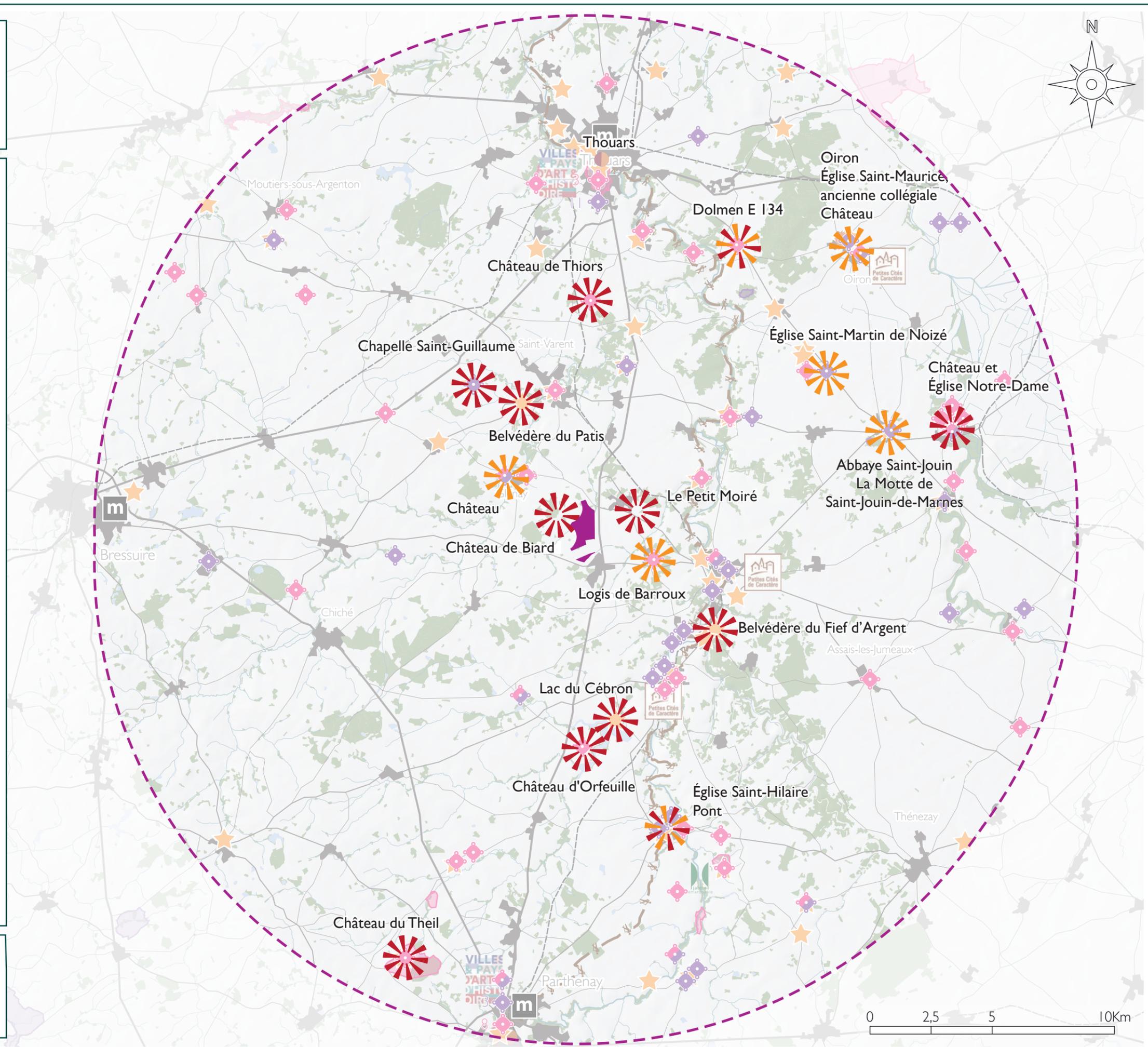
Les boisements entourant le château ne permettent pas de vue directe sur le projet. Depuis l'entrée, la vue est également fermée par le bâti et la végétation.



Source : Redwood Lodge Arabians

# Synthèse des sensibilités patrimoniales

-  Zone d'implantation potentielle
-  Périmètre d'étude (20 Km)
-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité



Source : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM, DREAL et DRAC de la région Poitou-Charentes, Ministère de le Culture, les-plus-beaux-villages-de-france.org, FFRP, CG 79, Comité des Parcs et Jardins de France, <http://petitescitesdecaractere.com/>.

## SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

Le territoire d'étude du projet d'extension de Glénay est riche en éléments patrimoniaux et touristiques. De nombreux éléments ont été recensés.

Chaque élément patrimonial et/ou touristique a été étudié afin de déterminer son importance et son enjeu vis-à-vis du projet.

Grâce à ce recensement et à l'analyse des vues possibles depuis chaque monument, ainsi que de sa visibilité dans le paysage, les impacts probables suivants ont été déterminés :

Commune	Nom	Impact probable en visibilité à étudier	Impact probable en covisibilité à étudier
Airvault (Barroux)	Logis de Barroux (MH, SPR)		X
Glénay	Château (MH)		X
Saint-Gemme	Chapelle Saint-Guillaume (MH)	X	
Gourgé	Château d'Orfeuille (MH)	X	
Luzay	Château de Thiors (MH)	X	
Oiron	Église Saint-Martin de Noizé (MH)		X
Gourgé	Église Saint-Hilaire (MH)	X	X
Gourgé	Pont (MH)	X	
Taizé	Dolmen E 134 (MH)	X	X
Saint-Jouin-de-Marnes	Abbaye Saint-Jouin (MH)		X
Thouars	MH, SPR, Site inscrit, Ville d'Art et d'Histoire	O (confirmer la non-visibilité)	
Oiron	Église Saint-Maurice, ancienne collégiale (MH), Château (MH), SPR - Petite Cité de Caractère		X
Moncontour	Château et Église Notre-Dame (MH)	X	
Saint-Aubin-le-Cloud	Château du Theil (MH) et Parc du château du Theil (Site inscrit)	X	
Saint-Jouin-de-Marnes	La Motte de Saint-Jouin-de-Marnes (site classé)		X
Airvault	Belvédère du Fief d'Argent (tourisme)	X	
Saint-Varent	Belvédère du Pâtis (tourisme)	X	
Saint-Loup-Lamairé	Lac du Cébron (tourisme)	X	
Glénay	Château de Biard (petit patrimoine)	X	
Airvault (Répéroux)	Le Petit Moiré (petit patrimoine, SPR)	X	

Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts probables présentés ci-dessus sont avérés. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZVI) du projet.

# Synthèse des sensibilités du territoire

 Zone potentielle

 Périmètres d'étude (20 Km)

 Eolienne - Parc éolien construit

 Eolienne - Permis accordé

## Sensibilités paysagères :

 Ferme éolienne de Glénay sur laquelle appuyer l'organisation de l'extension

 Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés

 Portion de route à étudier

 Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle

 Vues aux abords des vallées à étudier

 Visibilités importantes sur le projet

 Visibilités plus réduites sur le projet

 Visibilités très réduites sur le projet

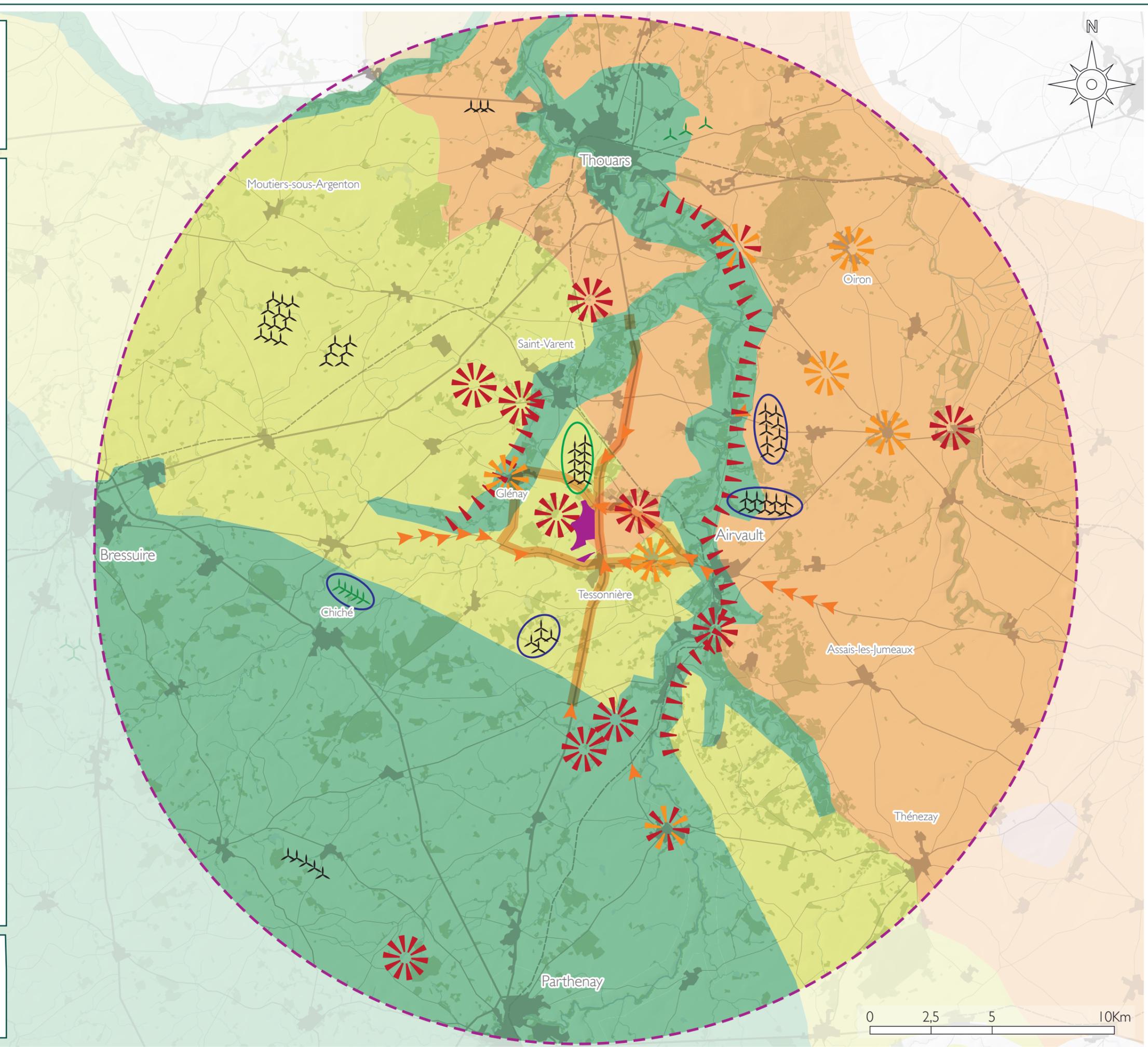
## Sensibilités patrimoniales :

 Impact à étudier en visibilité

 Impact à étudier en covisibilité

 Impact à étudier en visibilité et covisibilité

Source : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



## 1.4. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Ce premier chapitre a pour objectif de déterminer si le paysage du territoire d'étude est capable d'accueillir un projet éolien, de mettre en évidence les qualités paysagères de ce territoire d'étude et de recenser les sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de l'éolien.

Composé de 4 ambiances paysagères différentes (plaine, vallée, bocage, zones urbaines), le territoire d'étude à 20 km du projet d'extension de Glénay présente à la fois des vues ouvertes depuis la plaine et des vues fermées au cœur des vallées et du bocage. Il est également riche d'éléments patrimoniaux et touristiques, dont certains sont remarquables.

### • Enjeux paysagers :

Le secteur d'implantation du projet, situé à la limite des contreforts de la Gâtine et des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars, est bien adapté à l'extension du parc éolien de Glénay. L'implantation finale sur la zone potentielle devra être en cohérence avec ce parc, afin que l'extension s'intègre parfaitement au parc construit et que l'ensemble soit lisible comme un tout. Le choix de l'implantation devra également prendre en compte les visibilitées proches du projet.

Dans le chapitre 2, nous déterminerons la meilleure variante d'implantation permettant notamment d'assurer la visibilité du futur parc.

En termes de visibilité dans le paysage, le parc sera visible essentiellement en vue rapprochée et semi-éloignée. L'unité paysagère la plus exposée aux vues sur le projet est celle des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars qui présente de beaux panoramas dégagés. Le relief et les boisements peuvent néanmoins réduire certaines vues depuis cette zone.

Les contreforts de la Gâtine présenteront des vues sur le projet, essentiellement en vue proche. Les vues éloignées sont moins nombreuses du fait des écrans bocagers en place. Le relief et les boisements entourant les vallées du Thouet et du Thouaret ne permettent pas de visibilité sur le projet depuis le fond de vallée. Une vigilance est néanmoins à apporter aux possibles vues dégagées sur la vallée depuis les coteaux et les points hauts.

Enfin les unités bocagères au sud aux ambiances plus intimistes et refermées, ne présenteront que peu de vue sur le projet. En effet, les haies, les bosquets et les boisements couplés à la distance au parc de plus de 10 kilomètres forment des masques visuels importants en direction du projet.

Le chapitre 3, par le biais de photomontages, permettra d'évaluer l'impact du projet, notamment sur le paysage du quotidien (habitat proche, routes dans l'axe du projet, sorties de bourg).

Il permettra également d'évaluer les phénomènes de covisibilité entre le projet et les parcs éoliens construits, accordés et en instruction.

### • Enjeux patrimoniaux :

L'étude patrimoniale et touristique a permis de déterminer les sensibilités majeures du territoire.

Nom	Impact probable en visibilité à étudier	Impact probable en covisibilité à étudier
Airvault (Barroux) : Logis de Barroux (MH, SPR)		×
Glénay : Château (MH)		×
Sainte-Gemme : Chapelle Saint-Guillaume (MH)	×	
Gourgé : Château d'Orfeuille (MH)	×	
Luzay : Château de Thiors (MH)	×	
Oiron : Église Saint-Martin de Noizé (MH)		×
Gourgé : Église Saint-Hilaire (MH)	×	×
Gourgé : Pont (MH)	×	
Taizé : Dolmen E 134 (MH)	×	×
Saint-Jouin-de-Marnes : Abbaye Saint-Jouin (MH), La Motte de Saint-Jouin-de-Marnes (site classé)		×
Thouars : MH, SPR, Site inscrit, Ville d'Art et d'Histoire	○ (confirmer la non-visibilité)	
Oiron : Église Saint-Maurice, ancienne collégiale (MH), Château (MH), SPR - Petite Cité de Caractère		×
Moncontour : Château et Église Notre-Dame (MH)	×	
Saint-Aubin-le-Cloud : Château du Theil (MH) et Parc du château du Theil (Site inscrit)	×	
Airvault : Belvédère du Fief d'Argent (tourisme)	×	
Saint-Varent : Belvédère du Pâtis (tourisme)	×	
Saint-Loup-Lamairé : Lac du Cébron (tourisme)	×	
Glénay : Château de Biard (petit patrimoine)	×	
Airvault : Le Petit Moiré (petit patrimoine, SPR)	×	

Il est important de vérifier que le futur parc n'entrera pas en confrontation visuelle avec ces éléments sensibles du territoire et que les vues depuis les éléments ne seront pas modifiées.

L'évaluation des visibilitées du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques sensibles ainsi que des covisibilitées entre le projet et ceux-ci sera effectuée par le biais de photomontage dans le chapitre 3. Le choix des points de vue utilisés sera fait en fonction des sensibilités déterminées et de la zone d'influence visuelle du projet calculée et cartographiée (ZIV).

